

PROGRAMME TRAVAUX 2023

ASSOCIATION SYNDICALE DE L'ARGENTIERE A L'ECHAILLON

I FAUCARDAGE MECANIQUE

1°) Faucardage mécanique en toutes saisons

A) ENTRETIEN en zone urbaine

NOM du fossé ou ruisseau	Classification	largeur en m	Longueur en m	Surface en m ²
La Petite Saulne	P	5,44	506	2 753
La Petite Saulne	P	4,69	559	2 622
La Fontaine de la Roche	P	6,50	80	520
Le Pierre Hébert	P	9,25	2 369	21 913
Le Guâ	P	3,10	487	1 510
Fossés n° 15 et 14 bis	S	8,50	290	2 465
La Grande Saône	P		335	3 693
Le fossé n° 23 à Sassenage	S	4,60	185	851
				36 327 m²

B) ENTRETIEN en zone rurale

NOM du fossé ou ruisseau	Classification	largeur en m	Longueur en m	Surface en m ²
Le Ruisset	P	13,37	1 768	23 638
Le Ruisset	P	8,62	290	2 500
Le Gélinot	P	6,24	1 066	6 652
Plage de l'Hérard	P			4 797
Fossé n° 5 (Veurey)	S	6,90	490	3 381
Fossé n°7 (Veurey)	S	8,17	447	3 652
Fossé n° 12 de Cordée	S	5,02	800	4 016
Fossé n° 14 du Ruisset	S	4,65	800	3 720
Fossé n° 5 et 20 (Bas Sassenage)	S	6,79	1 072	7 279
Canal des Moulins	S	5,68	467	2 653
Fossé des Bauches	P	5,54	289	1 601
Fossé n° 8 à Veurey	S	8,50	480	4 080
Fossés pied de digue Veurey et Noyarey	S	9,72	2 630	25 564
Le Ruisset	p	14,00	3 000	42 000
Le Ruisset (ancienne concession EDF)	P		20 023	<u>20 023 m²</u>
				155 555 m²
TOTAL AS TOUTES SAISONS				191 882 m²

2°) Faucardage mécanique hors cultures et 2ème passage

a)

NOM du fossé ou ruisseau	Classification	largeur en m	Longueur en m	Surface en m2
Fossé des Grottes	P	5,72	540	3 089
La Petite Saulne	P	3,03	302	915
Fossé des Sables	P	3,64	738	2 686
Le Pierre Hébert	P	6,88	850	5 848
Fossé des Moras	S	7,08	708	5 013
Fossé n° 15 (Noyarey)	S	6,85	479	3 281
Grand Communal (Noyarey)	S	5,96	1 372	8 177
Fossé des Bauches	P	8,28	284	2 352
Fossé n° 6 des Louvats (Veurey)	S	6,52	161	1 050
Fossé n° 14 du Ruisset (Noyarey)	S	5,35	143	765
La Petite Saulne	P	7,73	958	7 405
Le Gélinot	P	8,67	1 242	10 768
Fossé n° 10 (Noyarey)	S	5,60	202	1 131
Le Ruisset	P	5,18	638	3 305
Fossé n° 9 (Veurey)	S	4,00	270	1 080
Fossé n° 22	S	4,20	210	882
Fossé n° 26 (Sassenage)	S	6,50	220	1 430
La Fontaine du Merle (origine)	P	2,00	90	180
Le Fossé n° 6 (Mollard des Iles)	S	4,00	100	400
La Plage de la Voroize	P			<u>945</u>
				60 702 m ²

b)

NOM du fossé ou ruisseau	Classification	largeur en m	Longueur en m	Surface en m2
La Fontaine de la Roche	P	6,50	80	520
Fossés n° 15 et 14 bis	S	8,50	290	2 465
Pierre Hébert (chemin de la Vanne --> fossé n° 15)	P	9,20	350	3 220
Le canal des Moulins à Noyarey	P	2,80	320	896
Le ruisseau du Guâ	P	3,10	487	1 510
La Grande Saône	P		335	3 693
				12 304

TOTAL AS HORS CULTURE en m273 006 m²**SURFACE TOTALE TRAITEE**191 882 m² + 73 006 m² + 10 000 m²

(divers)

274 888 m²274 888 m² x 0,0787 €/m² x 1,200 =**25 960 €****TOTAL FAUCARDAGE MECANIQUE****25 960 €**

II TRAVAUX MANUELS - ENTRETIEN DE LA VEGETATION

* TRAVAUX A REALISER PAR DES ENTREPRISES DE REINSERTION OU DES ENTREPRISES PRIVEES

1- Fauchage manuel

a) 2 passages

- * les délaissés du Guâ au droit du parc de l'Ovalie à Sassenage
- * les délaissés du Ruisset à Noyarey en amont du chemin de la Vanne (écoles)

Forfait

500 €

b) 1 passage

- * de la plage de la Voroize à Veurey
- * du canal des Moulins à Noyarey (aval route départementale)
- * du fossé de la Fontaine de Cordées en amont de son exutoire dans le Ruisset
- * des berges rive gauche et rive droite du Ruisset au droit du parc des Biches à Noyarey + servitude rive gauche
- * des îlots boisés situés le long du Ruisset et de la Fontaine du Merle à Noyarey
- * de la berge rive droite du Ruisset de part et d'autre du pont d'accès au restaurant Allibe
- * du fossé n° 18 des Engenières à Sassenage
- * du torrent de l'Hérard à Noyarey
- * de la section d'écoulement du Guâ au droit de la propriété NALLET à Sassenage
- * de la Fontaine de la Roche en amont du collège Fleming à Sassenage
- * des berges et servitudes rive gauche de la Grande Saône à Sassenage entre la station de relevage et le pont des Martyrs
- * de la section d'écoulement du fossé n° 7 en amont de son exutoire dans le ruisseau des Sables
- * des berges et servitudes de la petite Saône difficile d'accès de part et d'autre du chemin du Vinay jusqu'au chemin du Néron à Sassenage
- * de la berge rive gauche de la petite Saône entre le Guâ et le nouveau pont

Forfait

7 600 €

2- Nettoyage et débroussaillage manuel de la section d'écoulement des cours d'eau suivants :

*Sur la commune de Sassenage

la servitude rive gauche de la Grande Saône (pied de clôture et murs)

1 X 240

le ruisseau des Sables (amont exutoire petite Saône + origine)

2 X 1783 m2

la petite Saône (RG amont pont du 8 mai --> ruisseau du Guâ)	2 X 3344		
le fossé n° 14 bis à l'amont de son rejet	2 X 1900 m2 +		
la petite Saône + section aval rue 8 mai 45	1 X 429 m2		
le fossé n° 17 entre route départementale			
et Pierre Hébert (amont/aval du fossé)	2 X 450 m2		
le ruisseau du Guâ aval origine	1 X 1317 m2		
le Pierre Hébert à l'origine (rond point)	2 X 184 m2		
 *Sur la commune de Noyarey			
la Fontaine du Merle (amont route	2 X 1 036 m2		
départementale dans les Ets Balthazard)			
la Fontaine du Merle (RD aval rond point route pont barrage)	1 X 330 m2		
le fossé des Bauches (amont et aval route	2 X 451 m2		
départementale)			
le Vivier amont route départementale	2 X 672 m2		
le torrent de l'Hérard (plage --> seuil n° 2)	1 X 400 m2		
le Gélinot amont et aval RD	1 X 2 049 m2		
la plage de l'Hérard (bassin aval + exutoire)	1 X 1008 m2		
le grand communal (amont confluent Gélinot)	1 X 60 m2		
le Gélinot (aval chemin de la Vanne)	1 000 m2		
 *Sur la commune de Veurey			
la rive gauche du Ruisset face au			
lotissement des Cordées	1 X 859 m2		
la rive gauche du Ruisset aval pont des Cordées	1 X 1 732		
29 084 m2 X 0,400 €/m TTC	TOTAL	29084 m2	11 633 €
 3- Visite de suivi, nettoyage de la section d'écoulement de la Fontaine du Merle			
sur les communes de Sassenage et de Noyarey au droit de la zone d'activité :			1 800 €
extractions de bouchons, enlèvement d'embâcles, petits élagages, etc...			
 4- Travaux d'abattage d'arbres morts et/ou dangereux sur l'ensemble des cours			
d'eau gérés par l'AS de AE et plus particulièrement sur le Ruisset en aval du bourg			
de Veurey.			15 000 €
TOTAL TRAVAUX MANUELS			36 533 €

III CURAGES**TRAVAUX A REALISER PAR DES ENTREPRISES PRIVEES****1- Curage de propreté sur les communes de Sassenage et Noyarey**

(à l'aide d'un engin muni d'une griffe avec régalaage sur place ou évacuation des rémanents)

a) Deux passages (juin et septembre)

La Fontaine de la Roche à Sassenage (section amont et aval route nationale)

2 X (130 m + 84 m) X 2,50 € HT/m X 1,200 = **1 284 €**

Le ruisseau du Guâ à Sassenage

2 X (310 m + 190 m) X 2,50 € HT/m X 1,200 = **3 000 €**

Le Pierre Hébert à Sassenage

2 X 820 m X 2,50 € HT/m X 1,200 = **4 920 €**

b) Un passage (juillet)

La petite Saône à Sassenage :

* entre le dallot et le chemin du Paget

670 m X 2,50 € HT/m X 1,200 = **2 010 €**

Le canal des Moulins à Noyarey

310 m X 2,50 € HT/m X 1,200 = **930 €**

Total des curages de propreté

12 144 €

2- Curages1) Sur la commune de Sassenage

* Remise en état des fossés de drainage périphériques à la copropriété de la Saule

- Recalibrage à raison de 0,500 à 1 m³/m des sections de fossés longitudinales à la copropriété avec régalage des matériaux extraits sur les servitudes rive gauche et ou rive droite du fossé

190 m X 5,00 €/m X 1,20 = **1 140 €**

- Curage à raison de 0,250 m³/m de la section de fossé de raccordement à la petite Saône avec régalage des matériaux extraits sur la servitude rive gauche du fossé

80 m X 3,00 €/m X 1,20 = **288 €**

* Curage du ruisseau du Guâ à l'intérieur de l'ancienne propriété NALLET à raison de 0,500 m³/m avec régalage des matériaux extraits sur la servitude rive droite du cours d'eau

170 m X 3,00 €/m X 1,20 = **648 €**

2) Sur la commune de Noyarey

* Curage du fossé secondaire n° 9 entre le pied de digue et le Gélinois à raison de 0,500 m³/m avec régalage des matériaux extraits sur les servitudes rive droite et ou rive gauche du fossé

270 m X 3,00 €/m X 1,20 = **972 €**

TOTAL TRAVAUX DE CURAGE

15 192 €

IV TRAVAUX DIVERS

* Evacuation en décharge agréée des végétaux (mis à ressuyer) issus des curages de propreté réalisés sur l'ensemble du réseau de l'AS de l'Argentière à l'Echaillon durant les campagnes de 2022 et printemps 2023 - Un forfait	3 500 €
* Location en régie d'une pelle à chenille équipée d'un godet de terrassement pour : - Suppression d'un étranglement dans le ruisseau de la petite Saône en amont du pont du 8 mai (Sassenage) - Suppression des anciennes clôtures, cabanons et autres encombrants situés sur la crête de talus et la servitude rive droite du ruisseau des Sables en amont de son exutoire dans la petite Saône au driot des anciens jardins (Sassenage) - Remise en état d'une section de la servitude rive gauche du Ruisset sur une centaine de mètres en aval de la RD 1532 (Noyarey) - Suppression de deux atterrissements liés à la présence de blaireaux dans le lit du Gélinois en tête de réseau sur la commune de Noyarey 2 journées à 800 € TTC	1 600 €
* Travaux de petites réparations (rejointoiement) sur le seuil n° 3 dans le torrent de l'Hérard et de stabilisation du pied de berge du torrent par battage de pieux Un forfait	2 500 €
* Entretien des différentes techniques végétales et plantations réalisées par l'AS de CE sur son réseau ces dernières années (Ruisset (2), Fontaine du Merle (1), Pierre Hébert (3), petite Saône (3), Fontaine de la Roche (1), Canal des Moulins	2 000 €

TOTAL TRAVAUX DIVERS**9 600 €****V FONDS D'INTERVENTION D'URGENCE**

Location en régie d'un engin type pelle mécanique 2 jours X 800 € TTC	1 600 €
Location en régie de main d'oeuvre équipée de tronçonneuse : 2 jours (2 hommes) x 640 € TTC	1 280 €

TOTAL FONDS D'INTERVENTION D'URGENCE**2 880 €****TOTAL PROGRAMME DE TRAVAUX 2023****90 165 €**Dressé par le surveillant de travaux,
Yvan GLENATVu et vérifié par le Président,
Gabriel CARTIER-MILLON